

Pour faire suite au courrier à caractère pétitionnaire de madame Maryse ROUE appelant l'attention de monsieur le préfet sur l'état dégradé de la rue du moulin, il me semble important de retracer l'historique des travaux réalisés dans cette rue .

La rue du moulin est la voie départementale D28E car historiquement, elle desservait la minoterie SAINLOT fermée au début des années 70. Depuis, le département n'a jamais procédé à sa réfection ou même à un entretien.

Par délibération du 12 novembre 2013, le conseil municipal vote la demande d'effacement de réseau.

Le 30 mars 2015, la communauté de communes Champagne-Vesle lance les travaux d'assainissement collectif de toute la commune.

A cette même période, monsieur Jean Pierre RONSEAUX, vice président en charge des travaux au Syndicat des Eaux de la Garenne propose le changement des canalisations d'eau en tranchée commune avec l'assainissement, mais voit sa proposition refusée par monsieur BLIN, vice président en charge de l'assainissement.

Par délibération du 2 septembre 2015, le conseil municipal vote la demande de déclassement de la RD28E1 dans son domaine communal sous condition que le département réalise une couche de roulement comme vu avec monsieur DEVYNCK, responsable CIP Nord.

Le conseil municipal décide de rendre prioritaire la réfection de la rue du moulin après les travaux d'enfouissements et mandate le cabinet CEREG pour une étude d'aménagement de cette rue.

Le premier janvier 2017, date de la création de la communauté urbaine du Grand Reims, la commune perd la compétence voirie et verse une attribution de compensation pour le financement des travaux. La CUR décide la réfection des rues du tambour, de la fontaine et ruelle de la chapelle.

Les travaux d'effacements de réseaux débutent en juin 2017 et se terminent en aout 2020. Des retards sont constatés notamment en raison de sources et fuites d'eau dans la rue du moulin.

En juin 2019 est lancé la consultation pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue du moulin , l'entreprise SOGEA démarre les travaux le 2 septembre avec une durée prévue de 6 semaines, La commune doit effectuer les travaux de bordurage de la chaussée et grave bitume sur la tranchée SIEM, la CIP réalisera le tapis au plus tard mi novembre comme le prévoit sa programmation annuelle.

Arrêt des travaux pour la durée des vendanges (du06/09 au 23/09) pour ne pas bloquer un pressoir se trouvant dans cette rue. Les travaux s'éternisent jusqu'au 19 novembre.

En raison de ce retard, l'entreprise STPE mandatée par la commune pour la réalisation des trottoirs n'a pas la possibilité de réaliser la totalité de la commande et se voit contraint d'arrêter à l'intersection de la rue de la fontaine notamment en de la météo.

La CIP réalise l'enrobé début décembre sur la partie haute et propose de réaliser un bi couche en 2020 sur la partie basse. Une réunion est organisée avec monsieur Philippe SALMON, mais ils ne peuvent pas terminer la rue comme prévue pour un problème de budget non reportable.

L'entreprise STPE termine les travaux de bordurage de la rue du moulin en avril 2020, la CIP ne s'engage pas sur un bicouche vu l'état trop détérioré de la chaussée.

Le 26/01/2021, Le conseil municipal fait part de la dangerosité de la rue du moulin et demande sa réfection au grand Reims en priorité numéro 1.

Monsieur Jean pierre RONSEAUX, responsable voirie pour notre pôle de proximité accompagné de membres de la commission voirie et de monsieur MARTEL technicien nous ont rendu visite le 30 mars pour constater l'état de cette rue. Le constat est sans appel, la structure doit être refaite .

Une réunion va prochainement être programmée avec monsieur RONSEAUX, monsieur MOURRA (vice président voirie grand Reims), monsieur SALMON (conseiller départemental), Marie BETTON et moi-même pour trouver une solution équitable.

Bien sur je comprends l'exaspération des habitants de cette rue et je suis bien conscients qu'ils ont subit tous ces travaux depuis 2015 d'autant plus que les bases vies et stockages étaient positionnées place de la minoterie, mais je puis vous assurer que le conseil actuel comme l'a fait le précédent met tout en œuvre pour que cette rue retrouve sécurité, confort et beauté. Pour ma part, je mesure la chance qu'a été l'adhésion de notre commune à Champagne vesle puis maintenant au Grand Reims. Jamais notre commune n'aurait été en capacité de financer l'assainissement, le changement des canalisations, l'enfouissement des réseaux, le changement des candélabres, la réfection complète de trois rues sans augmentation des taux d'imposition depuis 2014.

Je reste optimiste pour une issue favorable dans un délai raisonnable, je ne manquerais pas de tenir informé les habitants de Serzy et Prin.



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de la Représentation de l'État  
Affaire suivie par le bureau des interventions  
tél : 03 26 26 12 45  
[pref-interventions51@marne.gouv.fr](mailto:pref-interventions51@marne.gouv.fr)

**Cabinet du Préfet**

Châlons-en-Champagne, le **06 AVR. 2021**

**Le Préfet de la Marne**

**à**

- Monsieur le Maire de Serzy-et-Prin**
- Madame la Directrice départementale  
des territoires de la Marne**

## **BORDEREAU D'ENVOI**

| <b>DÉSIGNATION DES PIÈCES</b>  | <b>NOMBRE</b> | <b>OBSERVATIONS</b>   |
|--|---------------|---|
| Courrier à caractère pétitionnaire du 13 mars 2021 de Madame Maryse ROUÉ qui appelle l'attention sur l'état dégradé de la chaussée de la rue du Moulin à Serzy-et-Prin, suite à des travaux d'enfouissement. | 1             | Pour attribution.<br><br>En vous remerciant de bien vouloir me tenir informé des suites données à la requête de l'intéressée, avisée de la présente transmission. |

Pour le Préfet, et par délégation,  
La Cheffe du bureau de la Représentation de l'État,

Charlotte CAMBRESY-BAESCH

Copie : Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims

## PREFECTURE DE LA MARNE

19 MARS 2021

Serzy et Prin le 13 mars 2021

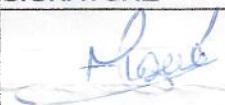
SECRETARIAT DU  
DIRECTEUR DE CAMPAGNE

À monsieur le Préfet de La Marne.

Les riverains de la départementale D28E1, nommée rue du Moulin, à Serzy et Prin désirent attirer votre attention sur l'état très dégradé de leur rue. En effet suite à des travaux d'enfouissement partiel des lignes électriques et de téléphone et à la réfection des conduites d'eau, les différentes tranchées ou traversées de route n'ont pas été bien recouvertes et des nids de poule se sont installés , qui se creusent un peu plus à chaque intempérie.

Nous souhaiterions que cette rue soit sur toute sa longueur remise en état. C'est pourquoi nous nous adressons à vous, espérant que notre demande soit prise en compte.

Veuillez agréer, monsieur Le Préfet de La Marne, l'assurance de nos sentiments respectueux.

| NOM               | ADRESSE          | SIGNATURE   |
|-------------------|------------------|---|
| Roué Hélène       | 34 Rue du Moulin |  |
| Simon J. Pierre   | 38 Rue du Moulin |  |
| Simon Monique     | 32 Rue du Moulin |  |
| Mel Hélène Hautin | 25 Rue du Moulin |  |
|                   |                  |   |

.../...

## Feuille 2

| NOM                           | ADRESSE                                 | SIGNATURE   |
|-------------------------------|---|---|
| ROUÉ Hervé                    | 34 rue du Moulin                        |    |
| HARPIN Michel                 | 30 Rue du Moulin                        |    |
| Baudrière Blandine            | 30 rue du Moulin                        | <u>Baudrière</u>  |
| HUIBAN Loïc.                  | + 15 me du Moulin<br>3 me du Moulin     |    |
| HUIBAN.<br>Indivision         | 29, rue du Moulin                       |    |
| TROUVE Jacqueline             | 28 rue du moulin                        |    |
| MERCIER Fabienne              | 41 Rue du moulin                        |   |
| Plement Christian<br>Jacelyne | 33 rue du Moulin                        | <u>Plément</u>  |
| NEMIROVSKII<br>Stanislav      | 26 rue du<br>Moulin                     |  |
| Nemirovskii<br>Yulia          | 26 Rue du<br>Moulin                     |  |
| BLOQUET Antoine               | 23 Rue du<br>Moulin                     |  |
| SALEUR DAVID                  | 25 Rue du Moulin<br>51170               |  |
| ELOY Matthieu                 | 43 Rue du Moulin<br>51170 Sarry et Puis |  |
|                               |   |   |
|                               |   |   |

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SERZY ET PRIN

Nombre de membres

Afférents au CM: 11

En exercice : 10

Votants : 06 + 1 Pouvoir

Séance du 12 novembre 2013

L'an deux mil treize le 12 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves DELOZANNE, Maire

Présents : Melle FERROUILLAT Dominique, Madame BEGNY Morgane, Messieurs MANCIER Bruno, JAMA Jean Pierre, DELOZANNE Yves, UNTERHALT Raynald.

Absents excusés: Madame MARCOU Monique (pouvoir donné à Mr DELOZANNE Yves), Mr DELAGARDE Vincent, Mr DELOZANNE Philippe, Mr CABOUILLET Dominique.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre JAMA

**N°38/2013 : Délibération concernant l'effacement du réseau Rue du Moulin et rue de la Fontaine**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue du Moulin et rue de la Fontaine de notre commune, établi part le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétence, le SIEM n'effectuant pas la réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'unanimité des membres présents à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue du Moulin, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Le Maire,  
Yves DELOZANNE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous préfecture le 12 novembre 2013 et de la publication, le 12 novembre 2013.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
de REIMS

Fait à Serzy et Prin,  
Le 12 novembre 2013  
Le Maire,  
Yves DELOZANNE

19 NOV. 2013

## Re: CR1 assainissement Serzy et Prin

5 mars 2015 9:11

de : Jean-Pierre RONSEAUX <jp.ronseaux@mairie-gueux.fr>  
à : v.dugard@austral-ing.fr  
cc : bailly.franck@wanadoo.fr  
jcmpesnel@wanadoo.fr  
secretariat@siegarenne.fr

Bonjour Virginie,

Je tiens à vous rappeler que nous ne pouvons pas dériver sur ce projet en termes de coût et de délai. En mutualisant la tranchée et en confiant la pose de la canalisation à la Sade, je voyais la possibilité de faire un gain.

Je connais votre estimation sur ce projet mais j'aurais aimé connaître le coût de la solution mutualisée avec les avantages et inconvénients.

Je n'aime pas prendre une décision sans avoir toutes les données et pour cela pourriez-vous interroger la Sade? Nous n'avons aucun engagement avec LDE.

A votre disposition pour en débattre de vive voix.

Bien cordialement,

Jean-Pierre Ronseaux

**De:** "Virginie DUGARD" <v.dugard@austral-ing.fr>

**À:** "jp ronseaux" <jp.ronseaux@mairie-gueux.fr>, "SIEG\_perso\_F\_BAILLY (bailly.-franck@wanadoo.fr)" <bailly.franck@wanadoo.fr>

**Cc:** "Jean-Claude PESNEL (jcmpesnel@wanadoo.fr)" <jcmpesnel@wanadoo.fr>, secretariat@siegarenne.fr

**Envoyé:** Jeudi 5 Mars 2015 08:52:20

**Objet:** TR: CR1 assainissement Serzy et Prin

Bonjour,

Je reviens vous concernant votre demande de réalisation de travaux en tranchée commune concernant la commune de Serzy.

Comme évoqué en réunion, je vous remets en mémoire des opérations précédentes en tranchée commune qui n'ont pas été techniquement positive : commune de Jonchery , rue de l'ancienne route nationale, et surtout Prouilly. Toutefois il ne faut pas s'arrêter sur des difficultés. Dans le cas présents, ce sont les délais qui sont très courts pour modifier les conditions d'exécution des travaux (SADE démarre dans moins d'un mois)

Une solution envisageable et qui reste un compromis serait de prévoir la réfection définitive globale de la RD après l'ensemble des travaux (enrobé). Et dans ce cas il faut que syndicat, mairie et CCCV se mettent d'accord et définissent ensuite qui fait l'enrobé et son coût, en tenant compte des marchés qui ont déjà été signés.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SERZY ET PRIN

Nombre de membres

Afférents au CM: 11

En exercice : 10

Votants : 06 + 2 Pouvoirs

Séance du 02 septembre 2015

L'an deux mil quinze le 02 septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames DELAGARDE Valérie, BETTON Marie, Messieurs BAILLY Franck, CHOPIN Marcel, MANCIER Bruno, SIMON Jean Pierre, DELOZANNE Philippe (arrivé à 19h05)

Absents excusés : Mme PROLA Hasina (pouvoir donné à Mme BETTON Marie), Mrs CABOUILLET Dominique (pouvoir donné à Mr DELOZANNE Philippe), UNTERHALT Raynald.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre SIMON

**N°33/2015 : Délibération concernant le déclassement de la RD28E1 (rue du Moulin) dans son domaine communal**

Monsieur le Maire présente le projet de déclassement de la RD 28<sup>E1</sup> (rue du Moulin) dans son domaine communal sous condition que le Département réalise la couche de roulement de la RD 28 E1 (BBSG 6CM sur 6M de largeur) et après la réalisation de l'enfouissement des réseaux et éventuellement réalisation de trottoirs.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention le déclassement de la RD 28 E1 (rue du Moulin) dans son domaine communal sous condition que le Département réalise la couche de roulement de la RD 28 E1 (BBSG 6CM sur 6M de largeur) et après la réalisation de l'enfouissement des réseaux et éventuellement réalisation de trottoirs.

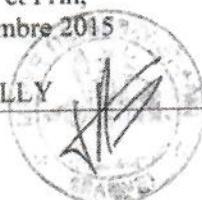
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce déclassement.

Le Maire,  
Franck BAILLY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 02 septembre 2015 et de la publication, le 02 septembre 2015.

Fait à Serzy et Prin,  
Le 02 septembre 2015  
Le Maire,  
Franck BAILLY



**M COMMUNE SERZY ET PRIN****Re: rue du Moulin**

De : "DEVYNCK REYNALD" <reynald.devynck@marne.fr>

date : mer. 05/08/2015 10:37

À : "M COMMUNE SERZY ET PRIN" <commune-serzy-et-prin@orange.fr>

Cc : "thiery.patrick@marne.fr" <thiery.patrick@marne.fr>

Monsieur le maire,

j'accuse réception de votre courriel , par lequel vous me transmettez votre courrier du 30/07/2014. En réponse, et comme cela a été évoqué avec vous en réunion, je vous informe que le Département souhaite de la commune :

- une délibération du conseil municipal acceptant le principe de déclassement de la RD28E1 (rue du Moulin) dans son domaine communal
- un courrier sollicitant le Département pour la réalisation de la couche de roulement de la RD28E1 (BBSG 6cm sur 6m de largeur), en précisant le détail des travaux envisagés, par la commune, sur cette voirie (enfouissement des réseaux, reprise des canalisations d'eaux, réalisation de trottoirs, ....) et les échéances.

Je me tiens à votre disposition pour discuter des modalités pratiques et vous prie d'agréer, monsieur le maire, mes sincères salutations.

Rqm : Vous pouvez également contacter monsieur Patrick Thiery, si nécessaire.

Bien cordialement

**Monsieur REYNALD DEVYNCK**

Département de la Marne

Direction des Routes Départementales

CIP Reims (CIP Nord)

Responsable CIP

tél.:0326776558 port.:0607754230 [reynald.devynck@marne.fr](mailto:reynald.devynck@marne.fr)



M COMMUNE SERZY ET PRIN a écrit :

Bonjour Monsieur DEVYNCK,  
pour faire suite à nos différents entretiens, veuillez trouver ci joint notre dernier courrier en date du 30 septembre 2014 vous demandant la rétrocession à la commune de la rue du Moulin.  
bien cordialement

HELIN Christelle, secrétaire  
rue du Tambour  
51170 SERZY ET PRIN

tél : 03-26-97-40-98

Click [here](#) to report this email as spam.

Ce message ou ses pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles à l'intention exclusive de son destinataire et est couvert par le secret professionnel.  
Toute utilisation, divulgation ou reproduction de son contenu sont strictement interdits.



Commune de SERZY E

Réfection de la  
RUE DU MOULIN

Plan masse des travaux

# **COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER**

## **TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DU MOULIN A SERZY-ET-PRIN**

**COMPTE-RENDU N°01  
DU 07/08/2019**

| Organisme  | Représentant  |                                      | E-mail   | P | D | CPR |
|--|---|--------------------------------------|--|---|---|-----|
| Maître d'ouvrage –<br>Maître d'œuvre<br>CUGR DEA<br><br>T : 03 26 78 01 86 | M. F. BLIN<br><br>M. C. POINTUD<br><br>Mme A. LEVEQUE | 06 82 82 54 70                       | <a href="mailto:francis.blin@grandreims.fr">francis.blin@grandreims.fr</a><br><a href="mailto:christophe.pointud@grandreims.fr">christophe.pointud@grandreims.fr</a><br><a href="mailto:aurelie.leveque@grandreims.fr">aurelie.leveque@grandreims.fr</a> | X | X |     |
| Commune  | M. F. BAILLY  | 06 89 08 86 54                       | <a href="mailto:commune-serzy-et-prin@orange.fr">commune-serzy-et-prin@orange.fr</a><br><a href="mailto:bailly.franck@wanadoo.fr">bailly.franck@wanadoo.fr</a>   | X | X | X   |
| Gestionnaire RD<br>CIP Nord  | M. R. DEVYNCK<br><br>M. P. THIERY                     | 06 07 75 42 30<br><br>06 74 44 64 28 | <a href="mailto:reynald.devynck@marne.fr">reynald.devynck@marne.fr</a><br><a href="mailto:patrick.thiery@marne.fr">patrick.thiery@marne.fr</a>   | X | X |     |
| Gestionnaire<br>réseau AEP<br>SUEZ Eau France                              | M. M. CHEVAUX<br><br>M. N. GUEUDET                    | 06 07 18 40 09<br><br>06 72 15 99 38 | <a href="mailto:michel.chevaux@suez.com">michel.chevaux@suez.com</a><br><a href="mailto:nicolas.gueudet@suez.com">nicolas.gueudet@suez.com</a>   | X | X | X   |
| Entreprise<br>SOGEA  | M. D. CAPDEVILLE<br><br>M. S. DOUILLY                 | 06 03 12 35 74<br><br>06 18 97 65 97 | <a href="mailto:didier.capdeville@vinci-construction.fr">didier.capdeville@vinci-construction.fr</a>   | X | X |     |
| Gestionnaire<br>déchets<br>CUGR Pôle déchets<br>Ouest                      | M. F. FAYE  | 06 33 02 77 50                       | <a href="mailto:fabrice.faye@grandreims.fr">fabrice.faye@grandreims.fr</a>   |   | X |     |

P : Présent – D : Diffusion – CPR : Convoqué à la prochaine réunion

Prochaine réunion le ..... sur site

| N° | Points abordés   | Action   | Délai  |
|----|--|--|--|
| 1. | <b>POINT ADMINISTRATIF</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de préparation en cours depuis le 06/08/19 (OS 01)</li> <li>• OS 02 de démarrage de travaux à transmettre à l'entreprise</li> <li>• SOGEA ne prévoit pas de sous-traitance.</li> </ul>   | DEA  |  |
| 2. | <b>POINT DELAIS</b><br>Début des travaux : 02/09/2019 (OS n°02)<br>Durée des travaux : 6 semaines<br>Interruption pendant les vendanges pour des raisons de sécurité.  |  |  |
| 3. | <b>PERIODE DE PREPARATION :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DICT à effectuer : en transmettre une copie à la DEA</li> <li>• Base vie : emplacement en bas de la rue validé par la commune</li> <li>• Fiches matériaux et demande d'agrément à transmettre</li> <li>• Constat d'huissier à faire réaliser avant début des travaux.</li> <li>• Etudes d'exécution : établir les plans d'EXE après sondages pour approbation par la DEA.</li> </ul> <p>La DEA transmet à SOGEA et la CIP Nord le plan autocad en sa possession de la rue.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permission de voirie : accord obtenu de la CIP Nord et PV transmise à SOGEA</li> <li>• Arrêté de circulation : Demande à adresser à la commune pour des travaux sous route barrée. Une signalisation sera mise à place au hameau de Prin.</li> <li>• Information riverains : la commune s'occupe de la communication</li> </ul> | SOGEA<br>SOGEA<br>SOGEA<br>SOGEA<br>DEA<br>DEA<br>DEA<br>Commune | 02/09/19<br>02/09/19<br>02/09/19<br>02/09/19<br>20/08/19<br>19/08/19<br>23/08/19<br>30/08/19 |
| 4. | <b>TRAVAUX DE VOIRIE</b><br><b>Travaux à charge de la commune</b><br>La commune fera réaliser des travaux de bordurage de la chaussée et la réfection des tranchées d'enfouissement de réseaux secs situés sur l'emprise de la voirie après les travaux d'eau potable.<br>Le plan Projet sera transmis dès que possible à la DEA et la CIP Nord pour prise en compte dans leurs travaux respectifs.<br><br><b>Travaux de la CIP Nord</b><br>La CIP Nord a intégré dans sa programmation annuelle la réalisation d'un nouveau tapis. Cette prestation devra avoir lieu au plus tard mi-novembre.  | Commune  | Au + vite  |

**5. TRAVAUX D'EAU POTABLE**

Les nouveaux regards compteur seront préférentiellement positionnés à proximité de la limite du domaine public, côté privé.

Les anciennes bouches à clé seront déposées et les nouvelles scellées provisoirement pour leur mise à niveau par l'entreprise réalisant les enrobés.

# **COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER**

## **TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DU MOULIN A SERZY-ET-PRIN**

**COMPTE-RENDU N°03  
DU 24/09/2019**

---

| Organisme  | Représentant  |                                      | E-mail   | P | D | CPR |
|--|---|--------------------------------------|--|---|---|-----|
| Maître d'ouvrage<br>– Maître d'œuvre<br>CUGR DEA<br><br>T : 03 26 78 01 86 | M. F. BLIN<br><br>M. C. POINTUD<br><br>Mme A. LEVEQUE |                                      | <a href="mailto:francis.blin@grandreims.fr">francis.blin@grandreims.fr</a><br><a href="mailto:christophe.pointud@grandreims.fr">christophe.pointud@grandreims.fr</a><br><a href="mailto:aurelie.leveque@grandreims.fr">aurelie.leveque@grandreims.fr</a> | X | X | X   |
| Commune  | M. F. BAILLY  | 06 89 08 86 54                       | <a href="mailto:commune-serzy-et-prin@orange.fr">commune-serzy-et-prin@orange.fr</a><br><a href="mailto:bailly.franck@wanadoo.fr">bailly.franck@wanadoo.fr</a>   | X | X | X   |
| Gestionnaire RD<br>CIP Nord  | M. R. DEVYNCK<br><br>M. P. THIERY                     | 06 07 75 42 30<br><br>06 74 44 64 28 | <a href="mailto:reynald.devynck@marne.fr">reynald.devynck@marne.fr</a><br><a href="mailto:patrick.thiery@marne.fr">patrick.thiery@marne.fr</a>   | X | X | X   |
| Gestionnaire<br>réseau AEP<br>SUEZ Eau France                              | M. M. CHEVAUX<br><br>M. N. GUEUDET                    | 06 07 18 40 09<br><br>06 72 15 99 38 | <a href="mailto:michel.chevaux@suez.com">michel.chevaux@suez.com</a><br><a href="mailto:nicolas.gueudet@suez.com">nicolas.gueudet@suez.com</a>   | X | X |     |
| Entreprise<br>SOGEA  | M. D. CAPDEVILLE<br><br>M. S. DOUILLY                 | 06 03 12 35 74<br><br>06 18 97 65 97 | <a href="mailto:didier.capdeville@vinci-construction.fr">didier.capdeville@vinci-construction.fr</a><br><a href="mailto:stephane.douilly@vinci-construction.fr">stephane.douilly@vinci-construction.fr</a>   | X | X | X   |
| Gestionnaire<br>déchets<br>CUGR Pôle<br>déchets Ouest                      | M. F. FAYE<br><br>M. F. DELSUC                        | 06 33 02 77 50<br><br>06 31 16 85 19 | <a href="mailto:fabrice.faye@grandreims.fr">fabrice.faye@grandreims.fr</a><br><a href="mailto:frederic.delsuc@grandreims.Fr">frederic.delsuc@grandreims.Fr</a>   | X | X |     |

P : Présent – D : Diffusion – CPR : Convoqué à la prochaine réunion

**Prochaine réunion le Mardi 1<sup>er</sup> octobre à 15h30 sur site**

| N° | Points abordés   | Action                         | Délai  |
|----|--|--------------------------------|--|
| 1. | <b>POINT ADMINISTRATIF</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Démarrage des travaux le 02/09/2019 (OS 02)</li> <li><b>OS d'arrêt de travaux pour la durée des vendanges : en attente retour signé de l'entreprise (envoi le 16/09/16)</b></li> <li>SOGEA ne prévoit pas de sous-traitance.</li> </ul>  | SOGEA                          |  |
| 2. | <b>POINT DELAIS</b><br>Début des travaux : 02/09/2019 (OS n°02)<br>Durée des travaux : 6 semaines<br>Interruption pendant les vendanges pour des raisons de sécurité : du 06/09 au soir jusqu'au 23/09 matin<br><b>Reprise des travaux : 23/09/19</b>  |                                |  |
| 3. | <b>PERIODE DE PREPARATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>DICT réalisée : <b>en transmettre une copie à la DEA - RAPPEL</b></li> <li>Base vie : emplacement en bas de la rue validé par la commune</li> <li>Fiches matériaux et demande d'agrément <b>en cours de transmission</b><br/>           Demandes 1, 2, 3, 4, 5, 7 : acceptées<br/> <b>Demande 6 : refus. Transmettre fiche technique en vigueur</b><br/>           En attente fiches pour té, cône, prise en charge</li> <li>Constat d'huissier avant travaux réalisé : <b>en transmettre une copie à la DEA - RAPPEL</b></li> <li><b>Etudes d'exécution : Plan EXE transmis et validé avec quelques remarques.</b></li> <li>Permission de voirie : accord obtenu de la CIP Nord et PV transmise à SOGEA</li> <li>Arrêté de circulation du 02/09 au 04/11/19 : Obtenu</li> <li>Information riverains : la commune s'occupe de la communication. Fait</li> </ul> | SOGEA<br>SOGEA<br>SOGEA<br>DEA | 02/09/19<br>01/10/19<br>01/10/19<br>11/09/19 |
| 4. | <b>TRAVAUX DE VOIRIE</b><br><b>Travaux à charge de la commune</b><br>La commune fera réaliser des travaux de bordurage de la chaussée et la réfection des tranchées d'enfouissement de réseaux secs situés sur l'emprise de la voirie après les travaux d'eau potable.<br>Le plan Projet sera transmis dès que possible à la DEA et la CIP Nord pour prise en compte dans leurs travaux respectifs.<br><br><b>Travaux de la CIP Nord</b><br>La CIP Nord a intégré dans sa programmation annuelle la réalisation  | Commune                        | Au + vite                                    |

|    |   |     |          |
|----|---|-----|----------|
|    | d'un nouveau tapis. Cette prestation devra avoir lieu au plus tard mi-novembre.   |     |          |
| 5. | <p><b>TRAVAUX D'EAU POTABLE</b></p> <p><b>Signalisation</b></p> <p>03/09/19 : La signalisation en place est quasi-inexistante, à renforcer. En particulier, indiquer la route barrée dès le hameau de Prin.</p> <p><b>24/09/19 : Signalisation renforcée et adaptée</b></p> <p><b>Ramassage des déchets</b></p> <p>Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les mercredi matin et celui des recyclés le jeudi matin des semaines paires.</p> <p>Tant que les travaux sont compris entre le bas de la rue et la rue de la Fontaine : l'entreprise fera le nécessaire le mardi soir afin de permettre le passage du camion de ramassage le mercredi matin en toute sécurité.</p> <p>Lorsque les travaux seront en cours entre la rue de la Fontaine et la rue de Savigny : le passage du camion de ramassage des déchets sera difficile. Un point sera réalisé sur site avec le pôle déchets Ouest 1 à 2 semaines avant.</p> <p><b>Projet</b></p> <p>Les nouveaux regards compteur seront préférentiellement positionnés à proximité de la limite du domaine public, côté privé.</p> <p>Les anciennes bouches à clé seront déposées et les nouvelles scellées provisoirement pour leur mise à niveau par l'entreprise réalisant les enrobés.</p> <p><b>Les diverses bouches de lavage sont à déposer.</b></p> <p><b>Chambre avec débitmètre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SUEZ a transmis un schéma de l'installation souhaitée.</li> <li>- SOGEA a transmis la fiche technique pour VISA</li> </ul> <p>Le poteau incendie situé devant le n°43 de la rue est régulièrement accidenté. Il sera déplacé en limite de domaine public, en pied de talus. La commune vérifie sur le cadastre la limite de domaine public/privé. La nouvelle implantation sera validée sur site.</p> <p>Une vanne sera posée en amont du raccordement en bas de la rue.</p> | DEA | 25/09/19 |



**De :** . BAILLY <bailly.franck@orange.fr>

**Envoyé :** mercredi 27 novembre 2019 11:56

**À :** DEVYNCK REYNALD <devynck.reynald@marne.fr>

**Cc :** valeriedelagarde@wanadoo.fr <valeriedelagarde@wanadoo.fr>

**Objet :** Travaux Serzy et Prin.

Bonjour Monsieur Devinck,

Comme évoqué hier avec monsieur Thierry, la commune va continuer la refection des bords de la rue du moulin en remplacement des aménagements existants en début d'année prochaine. Ces travaux n'ont pu être réalisés pour ce mois de novembre pour deux raisons:

-les travaux de renouvellement de la conduite d'eau ont pris fin le 25 novembre;

-La commune ne disposait pas de la trésorerie nécessaire en attente du versement des subventions des aménagements rue de Savigny et rue de la chapelle.

Je suis bien conscient que ce retard bien involontaire de notre volonté vous occasionne un surcout et une modification de votre planning, mais j'espère néanmoins que ces travaux et la rétrocession pourront se faire dans les meilleurs délais.

Cordialement,



**CHAMPAGNE ALAIN BAILLY**  
**BAILLY Franck - Viticulteur**

06.89.08.86.54  
03.26.97.46.36  
03.26.97.41.58

bailly.franck@wanadoo.fr

7 rue du Tambour - 51170 SERZY ET PRIN

Click [here](#) to report this email as spam.

## RE: Travaux Serzy et Prin.

27 novembre 2019 15:35

de : DEVYNCK REYNALD <devynck.reynald@marne.fr>  
à : bailly.franck@orange.fr  
cc : valeriedelagarde@wanadoo.fr  
thiery.patrick@marne.fr

Monsieur le Maire,

En réponse à votre message, j'ai bien pris note de votre demande de poursuivre le tapis d'enrobés sur la 2ème phase de la rue du Moulin , que vous pourriez potentiellement aménager en 2020.

Toutefois, et comme nous avons eu l'occasion d'en parler lors de la réunion de chantier du 29/10 dernier, le programme d'enrobés de la CIP NORD pour 2020 est arrêté depuis le mois de juin 2019, et ne me permet pas de rajouter une section de voirie supplémentaire. De plus, nous avons convenu , lors de cette même réunion, que les enrobés seraient réalisés sur 100m cette année , et que le reste de la voirie ferait l'objet d'un bi-couche en 2020, pour assurer l'étanchéité de la chaussée.

A ce jour, je vous informe que je suis toujours dans l'optique de respecter cet engagement pris, mais ne peux en aucun cas vous promettre de réaliser un tapis d'enrobés en 2020. Cette possibilité pourrait être envisagée si certaines sections de voirie programmées étaient annulées ou reportées. Toutefois, sachez que cela serait aux détriments d'autres communes, qui sont également en attente de travaux d'enrobés, et sur "liste d'attente" depuis quelques années.

Je n'hésiterais pas à revenir vers vous courant 2020 pour faire le point. Dans l'attente, je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sincères salutations.

Bien cordialement

Reynald DEVYNCK  
Responsable CIP  
Direction des Routes Départementales  
tél.+33326776558 . mobile +33607754230  
[devynck.reynald@marne.fr](mailto:devynck.reynald@marne.fr)



**Marne**  
LE DÉPARTEMENT

CIP Nord (Reims)  
12, rue André F.J. Rieg . BP 351  
51688 Reims Cedex 2  
[Retrouvez-nous sur www.marne.fr](#)



 N'imprimez ce mail qu'en cas de nécessité

COMMUNE DE : SERZY ET PRIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/2021 N° : 06/2021

## PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES CHAUSSEES A RENOVER

**PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES CHAUSSEES A RENOVER**

COMMUNE DE : SERZY ET PRIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/2021 N°

| DESCRIPTION DES TRAVAUX SOUHAITES |   | VOIRIE<br>[A] mettre une croix dans la case pour choisir le type de travaux souhaités | ÉCLAIRAGE<br>[nombre de points lumineux] | SIGNIFICATION | TRAVAUX ANNEXES<br>"Direction eau et assainissement"  |  |                                 |
|-----------------------------------|---|---|--|---------------|---|--|---------------------------------|
| DESIGNATION DES RUES              | ORDRE DE PRIORITE<br>(choix des rues selon l'urgence des travaux) |   |  |               | Réfection du revêtement des trottoirs avec mise en place de nouvelles couches de roulement et des trottoirs [A] | Reprise en construction d'un trottoir en dallage superficiel [A] | Mise en œuvre d'un chassé-carré |
| 1<br>RUE DU MOULIN                | X   |   |  |               |   |  | DANGEREUSE ACTUELLEMENT         |
| 2<br>RUE DE LA SCIERIE            | X   |   |  |               |   |  | ELARGISSEMENT OBLIGATOIRE       |
| 3<br>RUE DE LA GARE               | X   |   |  |               | OUI 2   | NON  | NON                             |
| 4                                 |   |   |  |               |   |  |                                 |
| 5                                 |   |   |  |               |   |  |                                 |
| 6                                 |   |   |  |               |   |  |                                 |
| 7                                 |   |   |  |               |   |  |                                 |
| 8                                 |   |   |  |               |   |  |                                 |
| 9                                 |   |   |  |               |   |  |                                 |
| 10                                |   |   |  |               |   |  |                                 |